

M
rue
Ville

Monsieur le député : Alain Madelin
Casier de la Poste, Palais Bourbon,
75355 Paris 07 SP

Le lundi 26 Juin 2006

Objet : Loi DADVSI du 30 Juin 2006

Monsieur le député

Votre ligne politique prône habituellement le libéralisme et la libre concurrence. Par conséquent, conformément à votre éthique, voici un événement suffisamment fort pour vous démarquer et rejeter le projet DADVSI qui sera voté le 30 Juin 2006. Je ne doute pas que vous ayez déjà pris connaissance de ce dossier mais je suis inquiet devant la tournure des événements. En effet, la majorité semble une nouvelle fois vouloir passer ce projet en force sans aucun respect des procédures. Vous êtes le représentant de ma circonscription et par conséquent titulaire par procuration de ma voie à l'assemblée. C'est donc pour cette raison que je me permets de vous demander de bien maîtriser ce dossier avant de prendre votre décision.

Ce projet a été mal élaboré car il intègre un mélange des genres. Sous le prétexte d'empêcher la copie d'oeuvres (musiques, films, livres, etc ...) sans autorisation, ce que je peux comprendre, il nuit au développement des logiciels libres. De part la mise en avant des solutions DRM (gestions des droits numériques) ce projet nuit également à l'inter-opérabilité des équipements informatiques, à la liberté d'utiliser des systèmes différents (logiciels et matériels) que ceux qui sont déjà majoritairement imposés pour le grand public. Pour information, je suis un utilisateur Linux aussi bien dans mon environnement professionnel que personnel et ce système me satisfait pleinement. Malheureusement les dispositifs à technologie DRM optés par ce projet de loi me laissent pessimiste.

Le projet DADVSI est orchestré par des "poids-lourd" du logiciel et de l'industrie du disque et regrettamment soutenu par le ministère de la culture probablement sous influence. Ce projet cependant est anti-concurrentiel car indubitablement les accords entre les industriels puissants (non majoritairement nationaux dans ce domaine malheureusement) convergeront vers des arrangements, des intérêts communs, qui ne sont pas ceux des entreprises françaises essentiellement représentées par les PME-PMI. Les industries françaises (PME-PMI) ne sont financièrement pas de taille à lutter contre ces puissances, tuant dans l'oeuf toutes innovations et à terme toutes les maîtrises de ces techniques informatiques.

La maîtrise des techniques de l'information permet l'accès au contrôle d'un pouvoir économique (et probablement politique) en imposant des solutions propriétaires. Le danger dans ce domaine est de rendre sous brevet des technologies, ce qui se traduira par une dépendance des utilisateurs, les pouvoirs publics, les industriels français voire européens et l'indépendance d'une nation (la nôtre). Le logiciel libre permet au contraire de contrecarrer tout cela grâce au partage des connaissances. La divulgation des sources (conception du produit) des logiciels libres est une chance à l'extension de toute innovation aux profits de tous et ce, le plus largement possible. Par exemple, la gendarmerie l'a bien compris en développant son système d'information vers ce type de technologie.

Le coeur même de l'internet en dépend (les serveurs DNS) sans lesquels la navigation web ne

serait pas possible.

De nombreux sites internet fonctionnent sous logiciels libres (70% de ses serveurs web), même le vôtre sur <http://www.alainmadelin.com/> s'appuie sur le logiciel Apache (excellent choix technique d'ailleurs). Bien évidemment dans ce cas il semble irréaliste de laisser une loi tendant à rendre à terme les logiciels libres illicites et d'en faire usage soi-même.

Pour conclure, je vous joins deux liens pour obtenir de plus amples informations :

1 - Un débat concernant l'application de la loi DADVSI à l'encontre des logiciels libres sous format audio ou vidéo :

<http://www.diffusion.ens.fr/index.php?res=conf&idconf=1347>

2 - Une explication des DRM concernant la privation des libertés individuelles

<http://stopdrm.info/index.php?2006/04/02/28-les-drm-pour-les-nuls>

J'aimerais connaître, Monsieur le député, votre position sur ce sujet et j'observerai attentivement vos efforts à l'Assemblée nationale pour combattre ce projet de loi DADVSI en espérant que ces quelques arguments vous aideront à voter objectivement.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le député, mes respectueuses salutations.

Un administré de votre circonscription,

Monsieur